

PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS
Mercredi 21 septembre 2022 à 19 h. Refuge de Suscévaz

L'ordre du jour établi est composé des opérations statutaires ainsi que **6 points à traiter**.

Opérations statutaires :

- a) Appel nominal
- b) Ouverture de la séance
- c) Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022 à Suchy
- d) Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour :

- 1) Assermentations
 - 2) Communications du Président du Conseil intercommunal
 - 3) Communications du CODIR par son Président
 - 4) Préavis 03/2022. Budget 2023 - Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
 - 5) Election d'un (e) scrutateur (trice)
 - 6) Divers et interventions individuelles
-

OPERATIONS STATUTAIRES :

A 19 h. **M. Pascal Wüthrich, Président**, salue l'assemblée et transmet la parole à **Mme Malou Miéville secrétaire**, en l'invitant à procéder à l'appel nominal des délégués assermentés des 11 Communes membres de l'Association.

a) Appel nominal - Résultats :

Communes : **10 Communes sur 11 sont annoncées.** (Commune absente : Cheseaux-Noréaz)

Délégués : **10 Délégués sur 11 sont présents - Total des voix 56. - Majorité absolue : 29**

B) Ouverture de la séance :

M. Pascal Wüthrich reprend la parole. **Le quorum largement atteint, l'assemblée valablement constituée, est à même de délibérer et statuer. La séance du Conseil intercommunal est ouverte officiellement.**

Il souhaite la bienvenue aux Déléguées et Délégués présents ainsi qu'aux membres du CODIR, pour ce deuxième Conseil intercommunal de l'année 2022.

Présence également saluée de Monsieur le Directeur de la Sécurité publique **Pascal Pittet**, qui est accompagné de **M. Félix Taboada**.

Messieurs Nicolas Biselx et Patrick Grin, tous deux membres du CODIR se sont excusés.

Des remerciements sont adressés à la Commune de Suscévaz pour son accueil bienveillant.

c) Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022 à Suchy

Adressé à chaque délégué par voie électronique, le procès-verbal n'est pas lu. Aucune remarque n'étant enregistrée, il est soumis pour approbation au Conseil, **lequel l'accepte à l'unanimité avec 56 voix.**

d) Adoption de l'ordre du jour

Sans modifications, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des 56 voix et sera suivi tel que transmis.

ORDRE DU JOUR :

1) Assermentation

Mme Gilliéron présente Madame Joëlle Druey, nommée suppléante au Conseil intercommunal PNv pour la ville d'Yverdon-les-Bains.

La promesse légale est lue par le Président. Après celle-ci, **Madame Druey prête serment et devient ainsi déléguée suppléante du Conseil intercommunal.**

2) Communications du Président du Conseil intercommunal

M. Pascal Wüthrich s'exprime :

- Il porte à la connaissance du Conseil, la démission de M. Olivier Maibach, délégué de la ville d'Yverdon-les-Bains, lequel a été remplacé par **Madame Anne-Louise Gilliéron, qui était jusqu'alors suppléante et a été depuis nommée déléguée. Mme Joëlle Druey devenant déléguée suppléante.**

3) Communications du CODIR par son Président

Il n'y a pas de communication.

4) Préavis 03/2022. Budget 2023 - Rapport de la commission de gestion. Débat et décision

Le Président transmet la parole au Président rapporteur désigné de la commission de gestion **M. Cédric Pittet** de Suchy, lequel transmet les remarques formulées :

- La répartition est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2021 et à la valeur du point d'impôt calculé sur les chiffres de la péréquation 2021.
Cette répartition est faite avec un budget prévisionnel de CHF 11'714'300.— (-7 %) avec un total des charges de CHF 14'346'300.—et un total des recettes de CHF 2'632'000.—.
- Le présent budget se caractérise principalement avec le départ de deux Communes membres, Orbe et Montcherand ; ce qui représente une baisse de revenu pour l'Association de quelques CHF 1'885'800.— sur la base du budget 2022.
En résumé, l'Association présente une baisse de charges de CHF 266'110.— (-2 %) par rapport à l'année passée et une progression des recettes de CHF 582'000.— (+28 %). Le surcoût lié au départ des deux Communes membres est absorbé par la ville d'Yverdon-les-Bains.

- Le poste des traitements cumulé à celui des charges sociales est en baisse de CHF 300'400.— (-3%). Cela est dû à la suppression des postes liés aux départs des deux Communes, mais ne nécessite aucun licenciement, car le nombre de vacance de poste s'est fait sentir en 2022. Par chance cela ne pèjore pas l'effectif opérationnel.
- La commission peut saluer la volonté de stabiliser l'effectif moyen, par un effort sur la formation avec l'inscription de six nouveaux aspirants à l'Académie de Police de Savatan, pour la prochaine volée. Mais cela a un impact non négligeable sur les frais de formation par une hausse de CHF 169'000.— (+ 47%) ainsi que sur l'achat de matériel spécialisé pour CHF 13'000.— (+ 8 %).
- La sortie d'Orbe permet certaines économies, en premier lieu au niveau du loyer du poste à hauteur de CHF 40'000.-- en économie directe, ainsi que sur le demi-traitement de la réceptionniste du poste de cette localité, refacturé également CHF 40'000.--.
- Le volume des amendes d'ordre a été planifié avec une hausse de CHF 600'000.-- (+33 %), dû principalement à un regroupement de l'ensemble des recettes radar sur les comptes de la PNV et également par le nouveau radar mobile acquis en 2022 qui a une fiabilité de 100 % des infractions par rapport à 80 % auparavant.
- La commission a relevé avec satisfaction, que la ville d'Yverdon-les-Bains met toujours gracieusement à disposition son service des Ressources Humaines pour la gestion du personnel de la PNV.

La commission invite dès lors l'assemblée à approuver le préavis 03/2022 qui traite le budget 2023 tel qu'il a été présenté.

Le Président ouvre la discussion :

- M. Guido Roelfstra délégué de la Commune d'Orbe, annonce que celle-ci s'abstiendra de voter le budget, puisque sa Commune ne fera plus partie de l'Association en 2023.

La discussion est close, il est procédé au vote :

Le préavis 03/2022 traitant le budget 2023 est accepté à une très large majorité avec 45 voix. Sans avis contraire et 2 abstentions totalisant 11 voix (Communes d'Orbe et Montcherand).

M. Christian Weiler Président du CODIR, tient à remercier le Conseil de la confiance témoignée ce soir par ce vote. Il tient à préciser que l'augmentation du montant des amendes n'est pas dû à une forte répression mais plutôt au retour à la vie normale de la population après le Covid-19.

5) Election d'un (e) scrutateur (trice)

Suite à la démission de M. Olivier Maibach, le poste de scrutateur est devenu vacant. Pour le remplacer, **Madame Anne-Louise Gilliéron** est proposée.

Celle-ci est élue à la majorité avec 25 voix - Sans avis contraire - Avec 1 abstention (Yverdon-les-Bains 31 voix).

Madame Gilliéron est remerciée pour son engagement.

6) Divers et interventions individuelles

- Monsieur le Directeur de la Sécurité publique **Pascal Pittet**, désire transmettre la parole à Monsieur le Lieutenant **Félix Taboada**, pour l'énoncé de quelques brèves informations opérationnelles, concernant la lutte contre les incivilités routières.

M. Félix Taboada s'exprime : Hormis la lutte quotidienne que les patrouilles de la PNv effectuent contre ce phénomène grandissant, il a été organisé 18 interventions d'envergure. Lesquelles ont donné lieu à 80 dénonciations pour des comportements bruyants et inappropriés au volant ainsi que des modifications sur certains véhicules.

15 voitures ont été acheminées au Service des automobiles et ont été immobilisées sans pouvoir repartir en l'état. A côté de cela 5 jeux de plaques ont été saisis. Au vu des résultats annoncés, des contrôles seront encore envisagés par la suite.

- **M. Blaise Nicole** informe l'assemblée qu'il a constaté que le 1^{er} feu à la sortie de Chamblon pour se rendre à Yverdon passe très rapidement au rouge, laissant peu de voitures s'engager. Il se demande si une évaluation ne serait pas nécessaire à cet endroit.

Monsieur le Directeur **Pascal Pittet** répond que ce carrefour va être quelque peu modifié prochainement.

- **M. Pascal Wüthrich** tient à remercier les autorités des Communes d'Orbe et de Montcherand pour les nombreuses années passées au sein de la PNv et leur souhaite une bonne transition dans cette nouvelle gestion de la sécurité.
- **M. Théophile Schenker** de Method, annonce qu'il a été contraint de démissionner en tant que membre du CODIR. Son élection de député au Grand Conseil vaudois ne lui permettant plus de pouvoir se libérer le mardi. Il informe le Conseil intercommunal qu'il sera vraisemblablement remplacé par Madame Dominique Meier.

M. Schenker est chaleureusement remercié pour le travail effectué au sein du CODIR.

- **M. Pierre-André Tharin, Syndic de Suscévaz**, se dit très heureux d'avoir à accueillir la PNv dans son village. C'est avec un réel plaisir, qu'il encourage les personnes présentes à profiter de la vue magnifique offerte sur le château voisin et convie l'assemblée à se déplacer sur la terrasse du refuge où un apéritif est proposé par la Commune.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le Président clôt la séance à 19 h.30.

Le Président :

Pascal Wüthrich



La Secrétaire :

Malou Miéville